

Opération Enfant Soleil

États financiers au 31 août 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution des soldes de fonds	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 17
Annexes	18 - 19

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7
T 418 647-3151

Aux administrateurs de
Opération Enfant Soleil

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Opération Enfant Soleil (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2024 et les états des résultats, de l'évolution des soldes fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de dons et d'activités de collectes de fonds dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons et activités de collectes de fonds, de l'excédent net et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 août 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 août 2024 et 2023 et des soldes de fonds aux 1er septembre 2023 et 2022 et aux 31 août 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec

Le 16 décembre 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

Opération Enfant Soleil

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 août 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	<u>Fonds d'administration générale</u>		<u>Fonds Sport et santé durable</u>		<u>Total</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Dons de particuliers et de partenaires	14 315 385	13 106 197	263 816	233 262	14 579 201	13 339 459
Contributions du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le rapatriement de nouveaux-nés	214 599	224 929			214 599	224 929
Contributions du MSSS aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	293 337	231 150			293 337	231 150
Intérêts sur les dépôts à terme	2 068 711	1 700 021			2 068 711	1 700 021
Activités et collectes de fonds	11 353 252	9 667 086			11 353 252	9 667 086
	28 245 284	24 929 383	263 816	233 262	28 509 100	25 162 645
Distributions et variation nette de la juste valeur des fonds communs	417 052	222 582			417 052	222 582
	28 662 336	25 151 965	263 816	233 262	28 926 152	25 385 227
Frais de collectes de fonds et d'appui au secteur pédiatrique						
Frais de développement et de partenariats (annexe A)	3 994 694	3 512 615			3 994 694	3 512 615
Frais de production, de sensibilisation et de soutien au secteur pédiatrique (annexe B)	1 737 827	1 682 971			1 737 827	1 682 971
	5 732 521	5 195 586			5 732 521	5 195 586
Excédent avant frais généraux et attributions et octrois	22 929 815	19 956 379	263 816	233 262	23 193 631	20 189 641
Frais généraux						
Frais d'administration et de gestion (annexe C)	1 882 854	1 595 605	74 739	67 011	1 957 593	1 662 616
Frais de communication (annexe D)	584 207	457 942			584 207	457 942
Excédent avant attributions et octrois	20 462 754	17 902 832	189 077	166 251	20 651 831	18 069 083
Attributions et octrois	18 144 049	16 872 670	165 260	211 136	18 309 309	17 083 806
Excédent (insuffisance) net	2 318 705	1 030 162	23 817	(44 885)	2 342 522	985 277

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Opération Enfant Soleil

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 août 2024

	Fonds d'administration générale					2024	2023
	Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Non affectés	Affectés aux établissements de santé régionaux	Fonds capitalisés – dons planifiés	Fonds Sport et santé durable	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds au début	520 696	601 841	3 170 917	2 801 602	165 675	7 260 731	6 275 454
Excédent (insuffisance) net	(84 401)	3 148 998	(2 480 236)	1 734 344	23 817	2 342 522	985 277
Affectations internes – immobilisations corporelles et actifs incorporels	486 201	(486 201)					
Affectations internes – établissements de santé régionaux (note 11)		(2 662 801)	2 662 801				
Soldes de fonds à la fin	<u>922 496</u>	<u>601 837</u>	<u>3 353 482</u>	<u>4 535 946</u>	<u>189 492</u>	<u>9 603 253</u>	<u>7 260 731</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Opération Enfant Soleil

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 août 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent net	2 342 522	985 277
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	28 507	23 492
Amortissement des actifs incorporels	55 894	
Distributions et variation nette de la juste valeur des fonds communs	(417 052)	(222 582)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	<u>3 703 747</u>	<u>1 207 823</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>5 713 618</u>	<u>1 994 010</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôt à terme		(88 027)
Cession de placements		32 700
Fonds communs de placement	(453 022)	(44 873)
Immobilisations corporelles	(36 799)	(23 517)
Actifs incorporels	<u>(449 402)</u>	<u>(208 586)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(939 223)</u>	<u>(332 303)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	4 774 395	1 661 707
Encaisse au début	<u>14 901 381</u>	<u>13 239 674</u>
Encaisse à la fin	<u>19 675 776</u>	<u>14 901 381</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Opération Enfant Soleil

Situation financière

au 31 août 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	19 675 776	14 901 381
Dépôt à terme, 5,15 % (4,25 % au 31 août 2023), échéant en décembre 2024	88 027	88 027
Débiteurs (note 5)	1 608 369	3 688 928
Attributions du MSSS aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels à recevoir	953 384	982 401
Stocks	38 525	26 598
Frais payés d'avance	21 442	14 284
Dépôt de garantie	500 000	500 000
	<u>22 885 523</u>	<u>20 201 619</u>
Long terme		
Fonds communs de placement, à la juste valeur	3 113 126	2 243 052
Immobilisations corporelles (note 6)	76 334	68 042
Actifs incorporels (note 7)	846 162	452 654
	<u>26 921 145</u>	<u>22 965 367</u>
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 9)	885 187	683 005
Attributions à payer	15 102 159	13 775 712
Attributions du MSSS à verser aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	953 384	982 401
Apports reportés (note 10)	377 162	263 518
	<u>17 317 892</u>	<u>15 704 636</u>
SOLDES DE FONDS		
Non grevés d'affectations	601 837	601 841
Grevés d'affectations d'origine interne (note 11)		
Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	922 496	520 696
Affectés aux établissements de santé régionaux	3 353 482	3 170 917
Fonds capitalisés – dons planifiés	4 535 946	2 801 602
Fonds Sport et santé durable	189 492	165 675
	<u>9 603 253</u>	<u>7 260 731</u>
	<u>26 921 145</u>	<u>22 965 367</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour objectif de recueillir des dons ou des commandites pour améliorer la qualité des soins offerts aux enfants. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est conséquemment exempt d'impôt.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Fonds Sport et santé durable

Mission

Le fonds Sport et santé durable de l'organisme vise à promouvoir et à soutenir de saines habitudes de vie chez les enfants par le sport, l'activité physique et l'alimentation, ainsi qu'à cultiver le mieux-être émotionnel et mental.

Élargissement de la portée du fonds

Prônant davantage la prévention que la guérison, le fonds souhaite innover en adoptant la nouvelle tendance, recommandée par l'Organisation mondiale de la santé, soit la santé durable. Grâce à cet ajout, l'organisme aura un meilleur pouvoir d'action afin de sensibiliser et d'éduquer les jeunes à différents niveaux, tels que :

- L'adoption de saines habitudes de vie;
- L'établissement d'une alimentation adaptée;
- Le développement d'une santé émotionnelle saine.

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés au fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont comptabilisés au fonds d'administration générale au cours de l'exercice où ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Promesses de dons

L'organisme constate les promesses de dons des organisations à titre de produits de dons, lorsque le montant à recevoir fait l'objet d'une confirmation du donateur et que l'encaissement du montant est raisonnablement assuré.

Contributions du MSSS pour le rapatriement de nouveaux-nés et contributions aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels

L'organisme comptabilise à titre de produits l'engagement du MSSS à contribuer aux projets qu'il réalise, et ce, à hauteur de 214 599 \$ (224 929 \$ en 2023) pour des projets en matière d'équipement dans le cadre du maintien et du rapatriement de nouveaux-nés en région, et de 293 337 \$ (231 150 \$ en 2023) pour des projets en matière d'immobilisations à des fins pédiatriques. L'organisme s'engage à convenir avec le MSSS des projets qui pourront être soutenus.

Les contributions découlant de cette entente sont versées par le MSSS directement aux établissements. Il appartient alors à ces derniers de faire toutes les démarches et de satisfaire à toutes les conditions nécessaires au versement de ces contributions.

Apports reçus sous forme de services et de biens

Des bénévoles consacrent chaque année de nombreuses heures à aider l'organisme à assurer la prestation de ses activités. De plus, l'organisme reçoit des dons sous forme de services et de biens. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Produits tirés des activités et des projets

Les produits tirés d'activités et de projets sont constatés au moment où l'activité ou le projet a lieu, à la condition que leur recouvrement soit raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement, mobilier, agencements, logiciels et site Web	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'actif à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Charges imputées au fonds Sport et santé durable

Les charges imputées au fonds Sport et santé durable correspondent à 28,33 % (28,73 % en 2023) du total des sommes amassées.

Attributions – centres hospitaliers

L'excédent attribué aux centres hospitaliers en fonction de la convention (note 3) est comptabilisé à titre d'attributions à l'état des résultats dans l'année où les sommes sont amassées.

Ventilation des charges

L'organisme ventile une partie des charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées aux programmes « Frais de développement et de partenariat » et « Frais de production, de sensibilisation et de soutien au secteur pédiatrique » sont ventilées au prorata du niveau d'activité des programmes. Les charges qui sont ventilées comprennent les salaires et charges sociales, les charges en lien avec le téléthon, les frais de communication et les frais d'administration.

3 - PARTAGE DE L'EXCÉDENT AVANT ATTRIBUTIONS

L'excédent avant attributions est partagé en fonction d'une convention intervenue entre le CHU de Québec – Université Laval, l'Hôpital Sainte-Justine, l'Hôpital de Montréal pour enfants et le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Selon la convention, une somme correspondant à 87 % de l'excédent avant attributions de la contribution du MSSS ainsi que de toute forme de dons liés, déduction faite des dons planifiés devant être capitalisés selon les politiques de l'organisation, des sommes récoltées et destinées au fonds Sport et santé durable, de la contribution du MSSS et des intérêts reçus des comptes en fiducie de chacune des fondations qui leur sont remis directement, sera attribuée aux fondations des centres hospitaliers selon les proportions suivantes :

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2024

3 - PARTAGE DE L'EXCÉDENT AVANT ATTRIBUTIONS (suite)

	%
CHU de Québec – Université Laval	27
Hôpital Sainte-Justine	26,5
Hôpital de Montréal pour enfants	26,5
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	7

Une portion des attributions versées sont déposées et administrées dans un compte en fiducie ouvert par les fondations de chacun des centres hospitaliers. Les intérêts générés par ces comptes sont comptabilisés à titre d'intérêts sur les placements. L'excédent de 13 % sera attribué à des établissements de santé régionaux (hôpitaux, centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux et tout autre organisme reconnu par le MSSS, à l'exception des quatre grands centres mentionnés au paragraphe précédent).

L'excédent avant attributions qui n'est pas partagé sera attribué selon les décisions du conseil d'administration.

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Débiteurs	2 080 559	(1 044 437)
Attributions du MSSS aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels à recevoir	29 017	(68 850)
Stocks	(11 927)	(2 110)
Frais payés d'avance	(7 158)	8 353
Créditeurs	202 182	(348 776)
Attributions à payer	1 326 447	2 594 960
Attributions du MSSS à verser aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	(29 017)	68 850
Apports reportés	113 644	(167)
	<u>3 703 747</u>	<u>1 207 823</u>

5 - DÉBITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Promesses de dons à recevoir	1 397 687	3 443 719
Taxes à la consommation à recevoir	202 998	123 091
Intérêts courus à recevoir	7 684	122 118
	<u>1 608 369</u>	<u>3 688 928</u>

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2024

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>	
	Valeur	Valeur	
	comptable	comptable	
	nette	nette	
Coût	Amortis- sement cumulé	nette	nette
\$	\$	\$	\$
Équipement	89 978	89 978	
Mobilier et agencements	55 173	31 693	23 480
Matériel informatique	213 243	190 970	22 273
Améliorations locatives	103 515	72 934	30 581
	<u>461 909</u>	<u>385 575</u>	<u>76 334</u>
			68 042

7 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>	
	Valeur	Valeur	
	comptable	comptable	
	nette	nette	
Coût	Amortis- sement cumulé	nette	nette
\$	\$	\$	\$
Logiciels et site Web	1 432 923	586 761	846 162
			452 654

8 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 150 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 1 % (7,7 %; 8,2 % au 31 août 2023) et est renégociable le 28 février 2025. Au 31 août 2024, cet emprunt est inutilisé.

9 - CRÉDITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	238 305	123 023
Salaires et retenues à la source à payer	646 882	559 982
	<u>885 187</u>	<u>683 005</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 115 042 \$ au 31 août 2024 (97 184 \$ au 31 août 2023).

10 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	263 518	263 685
Montant constaté aux résultats	(263 518)	(263 685)
Montant encaissé pour le prochain exercice	377 162	263 518
Solde à la fin	<u>377 162</u>	<u>263 518</u>

Les apports reportés au 31 août 2024 sont majoritairement des apports de partenaires qui seront reportés à l'exercice 2025.

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2024

11 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Selon la convention sur le partage de l'excédent (note 3), l'organisme alloue 13 % de l'excédent avant attributions à des hôpitaux régionaux selon certaines conditions, et l'excédent non partagé, selon les décisions du conseil d'administration. L'excédent alloué pour lequel l'organisme n'a pas reçu de demandes de paiement est comptabilisé à titre d'affectations internes, de même que l'excédent non partagé qui sera attribué selon les décisions du conseil d'administration.

12 - DÉPENSES MINIMALES DE BIENFAISANCE

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, l'organisme doit répondre à des exigences concernant ses dépenses annuelles, soit les dépenses minimales de bienfaisance, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance sont un montant minimum qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme. Au 31 août 2024, l'organisme se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

13 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats échéant jusqu'en 2028, à verser 1 041 011 \$, exclusion faite des clauses d'indexation d'impôts fonciers et autres, pour la location de locaux et pour l'utilisation de services. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 677 428 \$ en 2025, à 196 683 \$ en 2026, à 162 897 \$ en 2027 et à 4 003 \$ en 2028.

De plus, l'organisme fournit des lettres de garantie à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour l'obtention de licences dans le cadre de tirages d'une valeur de 21 000 \$ échéant en septembre 2024 (21 000 \$ en 2023), de 115 000 \$ échéant en septembre 2025 (115 000 \$ en 2023) et de 17 600 \$ échéant en septembre 2025 (17 600 \$ en 2023).

14 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les attributions à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme. Certains fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt et de marché

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Le dépôt à terme porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2024

14 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Les fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des marchés boursiers et financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

15 - BIENS ET SERVICES GRATUITS

Biens et services

À la suite de ses efforts de sollicitation, l'organisme reçoit une quantité importante de biens et de services gratuitement. Pour la durée de l'exercice, il estime avoir reçu une valeur de 3 141 049 \$ (3 591 760 \$ en 2023) en biens et en services provenant de différents partenaires et fournisseurs.

Bénévolat

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme a recours aux services de nombreux bénévoles. Pour l'exercice, ces services totalisent 3 739 heures (3 470 heures en 2023).

Ces sommes, ainsi que celles relatives aux biens et aux services, ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

